

Brève histoire de l'amiante de l'usine du CMMP

Cette présentation historique, chronologique et succincte vise à porter à votre connaissance d'une part, la longue lutte menée par une famille, des associations, des scientifiques, des avocats...pour faire connaître et reconnaître ce scandale de pollution environnementale des poussières d'amiante du CMMP et d'autre part vous présenter quelques dates clefs sur la connaissance et la prévention du risque amiante.

L'ancienne usine CMMP (Comptoir des Minéraux et Matières Premières) située 107 rue de Mitry à Aulnay-sous-Bois a broyé de l'amiante, du mica et du zircon (radio-actif) durant plusieurs décennies. En France, l'exploitation industrielle et commerciale de l'amiante n'a pas cessé d'augmenter de 1860 jusqu'en 1975 puis a fortement diminué à partir de 1975. En 1997, l'usage de l'amiante a été interdit. A noter cependant que l'amiante est encore produit et utilisé aujourd'hui dans les pays tels que l'Inde, la Chine, une grande partie des pays africains et latino-américains comme en France dans les années 1970.

De nombreux documents, études et rapports publiés depuis le début du 20ème siècle constituent la preuve d'une connaissance très ancienne des dangers de l'amiante. L'importance de la toxicité est progressivement établie et en corollaire la législation et la réglementation évoluent.

Ainsi ces dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection des travailleurs et à l'installation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des nuisances pour la santé et la sécurité des riverains confèrent à l'État des pouvoirs (réglementation, contrôle, sanction...). En toute complaisance et en toute impunité, l'usine d'amiante du CMMP a pollué l'atmosphère d'Aulnay-sous-Bois et de Sevrans.

1906 – *Première description de cas de fibrose pulmonaire chez des sujets exposés à l'amiante par l'inspecteur du Travail Denis AURIBAUULT.*

1913 – *Prévention du risque amiante, décret du 10 juillet 1913 relatif à l'hygiène et la sécurité des travailleurs : obligation aux employeurs d'aspiration à la source des poussières dangereuses.*

1927 – *Connaissance du risque amiante : introduction du terme asbestose (fibrose de l'amiante).*

1930 – *Le cartel des industriels de l'amiante organise dès cette époque le silence autour de la connaissance acquise concernant la relation entre amiante et cancer (voir le livre d'Annie Thébaud-Mony, la Science asservie, la Découverte, 2014).*

1937 - Création de l'usine de broyage et défilage d'amiante au 107 rue de Mitry à 50 m de l'école du Bourg (600 enfants). L'usine est classée « insalubre et

dangereuse » mais autorisée malgré la protestation de 102 riverains. Le CMMP promet une activité sans aucune nuisance, des broyeurs enterrés dans des fosses. Un arrêté préfectoral prévoit l'étanchéité des ateliers. Il ne sera jamais respecté.

1938 - Production de centaines de tonnes d'amiante bleu pour les sous-marins de l'armée. 900 tonnes seront stockées anarchiquement », 500 tonnes évacuées en péniche avant l'arrivée des Allemands.

1940-1944 - Installation d'une porcherie de 100 animaux dans les locaux disponibles et d'un atelier mécanique.

1945 - *L'asbestose (maladie de l'amiante) est introduite au tableau des maladies professionnelles. Les employeurs ne peuvent pas prétendre ignorer les risques.*

1949 — *Mesures de protection des travailleurs : port de masques en cas d'exposition aux poussières dangereuses.*

1950 - *Création du tableau n°30 des maladies professionnelles pour prendre en charge les pathologies spécifiques à l'amiante.*

1945-1954 - Reprise de la production d'amiante et de mica, aucune autre information retrouvée.

1955 - La poussière se répand sur tout le voisinage : école, cimetière, commerces, jardins et pavillons, terrain du maraîcher. De multiples plaintes, pétitions, relayées par le Maire « montent » au Préfet. Henri Lefèvre, Inspecteur de salubrité municipale, exige la fermeture des portes et fenêtres que les ouvriers ouvrent pour respirer. La pollution continue.

1956 - Nouvelles plaintes. Nouvelle inspection d'Henri Lefèvre qui rappelle l'existence de l'école où « les enfants respirent la poussière de cette usine ». Inspection de Monsieur Hussenet de la Préfecture concluant que l'émission de poussière est insignifiante. La pollution continue.

1957 - Nouvelles plaintes. Nouvelle inspection d'Henri Lefèvre qui exige la fermeture permanente des portes. En vain, la pollution continue.

1959 - Nouvelles plaintes du Maire au Préfet : « émission de poussière d'amiante à partir de 18 H et la nuit, la poussière pénètre dans les maisons ». La Commission d'hygiène municipale prélève des poussières dans l'environnement et les fait analyser. Le laboratoire de la Préfecture déclare : « très peu de choses nocives ... C'est dangereux, mais il y en a fort peu ». L'inspecteur Hussenet contrôle à nouveau. Il admet qu'il y a « des conditions propres à favoriser des dispersions de poussières dans le voisinage ». La pollution continue.

S'ajoute désormais à l'amiante et au mica la production de zircon. Le zircon contient fréquemment sous forme d'impureté des corps radioactifs (uranium, thorium) dont les poussières inhalées ou ingérées présentent des risques (de cancer en particulier) pour les personnes subissant cette contamination.

1960 – Le docteur Marty, adjoint au Maire, souligne le risque d'apparition d'asbestose, maladie de l'amiante, en raison de l'empoussièrément important. Le Maire en réfère une nouvelle fois au Préfet « la production se poursuit la nuit ».

Ière observation de mésothéliome chez des travailleurs de l'amiante.

1961 - Nouvelles plaintes, nouvelles interventions du Maire, nouvelle réunion avec l'inspecteur Hussenet. La pollution continue. Un médecin recommande à un riverain de ne pas laisser leur bébé en poussette dans le jardin.

1962 - Incendie le 6 Juillet. Des pompiers sont hospitalisés. Des bâtiments sont détruits mais la production d'amiante ne s'arrête pas pour autant. La poussière s'échappe maintenant aussi par les bâtiments éventrés. Nouvelles plaintes des riverains.

1963 - Le directeur de l'usine déclare à un conseiller municipal que « jamais on ne le sortira de là ». La pollution continue.

1965 – *Premier mésothéliome décrit en France*

1968 - Le CMMP installe un système moderne de traitement du minerai à la vapeur à très haute température mais encore plus polluant. Malgré les plaintes qui redoublent, le Préfet de Police émet « un avis de tolérance » considérant « les inconvénients comme minimes ». Le Maire se plaint au Préfet de la diffusion de « poussières jusqu'à 160 m de la cheminée de l'usine et à l'intérieur des habitations ».

1969 - Nouvelles plaintes des riverains. Un voisin de la rue du Trianon s'entend répondre par le service hygiène et sécurité publique de la Préfecture de police qu'il n'y a « ni gêne ni danger ». La pollution continue.

1970 - Nouvelle inspection préfectorale conclut : « actuellement le fonctionnement de cet atelier est acceptable »

1971 - Pétition des parents d'élèves de l'école du Bourg : « les enfants toussent, pleurent, les gorges sont irritées ». La pollution continue.

1972 - Nouvelle inspection du STIIC (Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées) qui admet que « la vapeur est chargée de matière ... ». Le silo de 250 tonnes de poudre d'une hauteur de 8 m a été construit sans permission. Il se demande s'il faut « révoquer la tolérance de l'exploitation compte-tenu de la gêne [nuisances] ». Nouvelle pétition des riverains puisque la pollution est toujours là. Tentative de transférer l'usine dans la zone industrielle du Raincy : refusée, l'usine est jugée trop polluante !

1973 - Nouvelle pétition des riverains (77 signatures). L'Inspection du Travail, dont on peut se demander ce qu'elle a fait pour les ouvriers, déclare que l'atelier d'amiante apparaît désormais désaffecté. Promesse du CMMP de transférer son usine. La pollution continue.

1974 - Nouvelles plaintes (60 personnes)

1975 – Arrêt du broyage de l'amiante mais poursuite de son commerce (stockage, transport)

Les journaux télévisés informent du risque de cancer lié à l'amiante, et du risque de décès, autour de l'actualité de Jussieu menée entre autres par le chercheur Henri Pézerat.

1977 - Installation sans autorisation d'un énorme broyeur produisant plus de 50 tonnes/jour. Bruit assourdissant. Vibrations insupportables pour le voisinage. Nouvelles pétitions. Inspection STIIC « poussières répandues sur les toitures des pavillons environnants ». Pour autant la production continue.

Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substance cancérigènes avérées pour l'homme par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Médecine du Travail, surveillance réglementaire pour les travailleurs exposés au risque amiante : suivi médical et examens complémentaires.

1978 - La Préfecture demande à l'usine de se conformer à la réglementation. Le CMMP, poursuivi par un riverain, est condamné à 1000 F d'amende.

1985-1986 - Le CMMP manipule toujours de l'amiante dans son usine d'Aulnay puisqu'il propose de l'amiante en poudre dans l'annuaire professionnel de la chimie.

1988 - Le CMMP propose à ses clients une nouvelle fibre en remplacement de l'amiante dont « l'interdiction dans les mastics se précise ».

1989 - L'usine ne produirait plus que du zircon : son activité ne relève plus de la législation des installations classées.

1991 - Fermeture définitive de l'usine.

1995 — Pierre Léonard habitant rue Francisco Ferrer puis rue du marché à 70 mètres de l'usine déclare un mésothéliome (cancer de la plèvre, maladie spécifique causée par l'amiante) et décède en 1996. La famille découvre l'usine au bout de la rue, une usine de l'amiante. Elle donne l'alerte au Maire et au Préfet.

Création de L'association de lutte contre l'amiante Ban Asbestos France née de la rencontre du scientifique Henri Pézerat (pionnier de la lutte contre l'amiante à Jussieu) et d'Annie Thébaud-Mony (directrice de recherche à l'INSERM) spécialiste de la santé au travail) avec Patrick Herman (lanceur d'alerte écologiste). L'association a participé activement, en 1996, à la création d'ANDEVA et du réseau d'associations de victimes de l'amiante en province.

1996 - Décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante et des produits en contenant.

Création de l'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante) à l'initiative de 3 organisations : le Comité Anti-Amiante de Jussieu, l'ALERT (Association pour l'Etude des Risques au Travail) et la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)

1997 — Dépôt d'une plainte en justice.

1998 – Alerte au Ministère de la santé.

1995-2000 — La famille enquête aux archives municipales, départementales et en préfecture. A l'issue remise d'un dossier à la DGS (Direction Générale de la Santé) et à la police judiciaire.

2000 — 1ère réunion publique organisée par la famille, diffusion de 4000 invitations et plus de 100 personnes présentes à la salle Gainville. Découverte des 1ers malades et naissance d'un mouvement citoyen (6 associations, scientifiques, militants, élus, avocats...) qui prend de plus en plus d'importance.

Collectif des Riverains et Victimes du CMMP d'Aulnay-sous-Bois est créé lors de cette réunion.

Création d'ADDEVA 93 (Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante –Seine Saint Denis)

2000-2009 - Pétitions, réunions publiques, motions au Préfet et au Maire, conférences de presse et manifestations de rue relayées largement par les médias.

2001 — Les associations reçues en préfecture posent l'ensemble des problèmes : fermeture du site, déconstruction de l'usine en toute sécurité (étude de pollution), recherche active des malades.

2002 – *Le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) est mis en place. Il indemnise les victimes de pathologies professionnelles et environnementales liées à l'amiante ainsi que leurs ayants droit.*

2005 – A l'appel des associations 300 personnes défilent dans les rues d'Aulnay. Des enfants sont en tête du cortège. Sur les pancartes est écrit « je ne veux pas d'amiante à côté de mon école » ; Les noms des victimes sont lus au micro et des fleurs sont déposées sur les grilles de l'usine.

2007 – *La CIRE (Cellule Interrégionale d'Épidémiologie d' IDF) /antenne de InVS (Institut National de Veille Sanitaire) publie l'étude de santé publique autour du CMMP. Elle apporte la preuve scientifique et officielle du lien entre la pollution environnementale et les malades (les associations, avec l'accord des familles, fournissent 35 dossiers pour cette étude).*

2009 - Création du Comité de Pilotage Amiante de la ville d'Aulnay par la municipalité. Une permanence hebdomadaire d'information est ouverte. Le Docteur Allouch (Président du Comité de Pilotage Amiante) l'assure à titre bénévole, au CMES Louis Pasteur.

2009-2013 - Sous la pression des associations, les élèves des écoles voisines ont été démanagés dans des locaux provisoires puis les bâtiments du site ont été dépollués et déconstruits selon les exigences techniques réglementaires (sous confinement étanche).

Le sous-sol est partiellement dépollué : enlèvement d'une couche de terre de 30cm de moyenne.

Les associations obtiennent l'installation d'une dalle de béton armé sur toute la surface du site en vue de bloquer toute remontée de pollution (amiante, zircon, hydro-carbures)

2012 - Publication d'une étude de faisabilité par le groupement scientifique GIS COP93. Elle confirme que 40 000 personnes ont été fortement exposées et qu'il est possible de les retrouver. Les associations fournissent 100 cas de maladies, géolocalisables dans un rayon de 1500m autour de l'usine.

Ces 2 études sont menées en partenariat avec les associations, une première en France voire à l'international.

2014 -- l'ARS (Agence Régionale de Santé) met en place un dispositif de recherche des anciens élèves des écoles voisines de l'usine. Il s'agit de la réalisation d'une promesse du Préfet faite aux associations en 2001.

Un courrier leur est envoyé pour les informer de la pollution environnementale à l'amiante causée par l'ancienne usine du CMMP et leur recommande de prendre contact avec leur médecin traitant. Mais ce dispositif est très limitatif et restrictif pour plusieurs raisons :

- le périmètre retenu inclut seulement 3 écoles (Bourg1, Bourg2 et Ormeteau) alors que le nuage de poussière a recouvert largement Aulnay,

- la population concernée se limite aux écoliers, ce qui exclut les ex travailleurs du CMMP, les personnels enseignants, les employés communaux, les riverains...

- l'absence de prise en charge financière de l'examen de référence (le scanner thoracique) comme c'est le cas par exemple pour le dépistage du cancer du sein...

- l'absence de suivi post exposition des personnes rentrées dans le dispositif.

Ces points ont fait l'objet d'une demande auprès du directeur de l'ARS.

Suite au buzz médiatique du 24 novembre relatif à cette recherche de l'ARS, les appels téléphoniques affluent à l'ARS et au CMES (Centre Municipal d'Éducation pour la Santé) Louis Pasteur.

Le 2 décembre, le Centre d'Information et d'Accompagnement des Personnes Exposées à un Risque Amiante est créé à l'initiative de la municipalité d'Aulnay-sous-Bois et des associations en collaboration avec le service de pneumologie de l'Hôpital Robert Ballanger.

Une équipe de bénévoles professionnels et associatifs s'organise en urgence pour répondre aux besoins et apporter des informations (courriers d'explication et questionnaire) aux appelants.

2015 – Centre d'Information et d'Accompagnement des Personnes Exposées à un Risque Amiante se met en place. Il est abrité dans les locaux du CMES Louis Pasteur.

Ce centre a pour objet de prendre connaissance des personnes exposées, de répondre au mieux à leurs questions, préoccupations, de les soutenir, de les aider dans leur démarche d'indemnisation pour obtenir justice.

Rétrospectivement, entre 1995 et 2014, les associations ont recherché les malades pour les aider. Elles ont retrouvé 139 personnes malades de l'amiante.

Aujourd'hui, une permanence est ouverte le jeudi pour vous accueillir, vous écouter, vous aider...

De plus, avec les coordonnées de personnes exposées aux poussières d'amiante que vous nous transmettez et avec vos réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir, vous contribuez à une co-construction du savoir de l'impact de cette pollution environnementale sur la santé des riverains de l'usine. Ce dispositif constitue une première en santé publique.

L'équipe du Centre d'Information et d'Accompagnement des Personnes Exposées à un Risque Amiante
Mars 2015

